

Conditions générales de vente (CGV)

I Généralités

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à tous les biens et prestations livrés par DYNOVO AG (ci-après DYNOVO). Le contenu des présentes CGV s'applique dans la mesure où aucun accord différent n'a été reconnu expressément et par écrit par DYNOVO. Les présentes CGV prévalent sur les conditions contraires de l'autre partie au contrat. Les offres à durée indéterminée expirent 40 jours après leur date d'émission. Toute offre peut être révoquée jusqu'à la réception de la commande. Le contrat est réputé conclu à réception de la confirmation écrite de DYNOVO stipulant que la commande est acceptée ou à l'expédition de la commande.

Après conclusion du contrat, nous sommes autorisés à le résilier sans indemnité si nos fournisseurs ou nous-mêmes ne sommes plus en mesure de réaliser la prestation ou si, en raison d'un changement de situation, il ne peut plus être exigé de nos fournisseurs ou de nous-mêmes que nous la réalisions.

L'acheteur est tenu de nous faire part des dispositions juridiques, administratives, etc. qui doivent être respectées lors de la réalisation du contrat.

Toute commande vaut acceptation expresse des présentes CGV.

2 Prix

Sauf dispositions contraires, les prix applicables sont ceux en vigueur au moment de la réception de la commande. Nos prix sont nets.

Nos prix sont toujours calculés sur la base des frais de douane, taux de change et autres charges en vigueur au moment de l'offre. En cas de modification de ces taux, nous facturons les frais d'importation réels au jour de la livraison, même en cas d'une livraison retardée. Nous nous réservons également le droit de réajuster les prix en cas de modification des salaires ou des prix des matériaux entre le moment de l'offre et la livraison effectuée conformément au contrat.

3 Délai de livraison

Le délai de livraison indiqué est approximatif et donc non contraignant. Il commence à courir au plus tôt après règlement de toutes les questions techniques nécessaires et éventuellement après réception des paiements convenus.

Le délai de livraison est prolongé de manière raisonnable en cas de difficultés imprévisibles. Sont considérées comme difficultés imprévisibles, en particulier: la fourniture tardive ou insuffisante par des sous-traitants, les difficultés de transport, le rejet de pièces importantes, les pannes, les accidents graves, les épidémies, les grèves, les mesures administratives, les guerres, la pénurie d'électricité ou de main-d'œuvre, etc.

En cas de retard de livraison, l'acheteur ne peut prétendre à une indemnisation pour des préjudices directs ou indirects, ni n'est en droit de résilier le contrat.

4 Conditions de paiement

Les paiements sont à réaliser selon les conditions mentionnées dans l'offre ou la confirmation de commande.

Les livraisons partielles doivent être payées comme des affaires indépendantes.

En cas de retard de paiement, des intérêts moratoires sont automatiquement appliqués. Leur taux est calculé sur la base du droit suisse des obligations (CO) au moment de l'échéance. En cas de retard de paiement, DYNOVO est autorisé à faire valoir ses dépenses supplémentaires auprès de l'acheteur. Il est interdit de réduire ou de retenir un paiement en raison de réclamations, revendications ou créances non reconnues de notre part. Le paiement doit également être effectué si des pièces non essentielles manquent mais sans entraver le fonctionnement des biens ou lorsque des améliorations s'avèrent nécessaires à la livraison.

Un retard dans le paiement nous autorise à annuler la commande et à exiger le retour de la marchandise livrée, sans préjudice d'une demande en dommages et intérêts.

5 Réserve de propriété

La marchandise livrée demeure propriété jusqu'à son paiement complet. L'acheteur est tenu de contribuer à toutes les mesures requises visant à protéger notre propriété.

6 Documents techniques

Les documents techniques, tels que les dessins, descriptions, illustrations, etc. ainsi que les éventuelles indications de poids ne sont contraignants que s'il en a été expressément convenu. Nous nous réservons le droit de réaliser les modifications qui nous semblent nécessaires.

Les documents techniques sont notre propriété intellectuelle. Il est interdit, sans autorisation écrite de notre part, de les utiliser à des fins personnelles ou extérieures, de les confier ou de les porter à la connaissance d'un tiers.

Si une commande ne nous est pas attribuée, les plans, dessins et autres documents doivent nous être immédiatement restitués sans que nous ayons à les réclamer.

7 Garantie et responsabilité

Sauf disposition contraire ou sauf garantie par le fabricant de l'appareil, le délai de garantie court pour une durée de 12 mois à compter de la mise en service par l'utilisateur final.

Les dispositions légales obligatoires (p. ex. vis-à-vis des consommateurs) prévalent sur les présentes conditions. Toutes les demandes en garantie expirent au plus tard 24 mois après la livraison.

Si une livraison ne s'avère pas conforme au contrat, l'acheteur doit immédiatement donner la possibilité à DYNOVO d'y remédier. Pendant le délai de garantie, DYNOVO s'engage à réparer ou à remplacer, selon notre choix et le plus rapidement possible, les pièces défectueuses ou inutilisables en raison de défauts de conception, de matériaux ou de fabrication qui peuvent être prouvés.

La garantie des défauts s'éteint totalement si

- l'acheteur ne respecte pas ses obligations de paiement,
- les appareils ont été utilisés de manière non conforme par l'acheteur ou un tiers ou soumis à des conditions auxquelles ils ne sont pas adaptés,
- des dommages surviennent par suite de force majeure, d'usure naturelle ou d'influences diverses telles que corrosion, surchauffe, entretien insuffisant,
- l'acheteur ou l'utilisateur ne nous accorde pas un délai raisonnable de mise en état ou d'échange,
- l'acheteur ou des tiers réalisent des modifications ou des réparations sans notre autorisation,
- des dysfonctionnements ou des défauts ne nous sont pas immédiatement signalés par écrit.

Nous supportons uniquement les frais de réparation ou de remplacement des pièces défectueuses lorsque ces travaux sont effectués dans nos ateliers. Les coûts de montage, démontage et transport sont exclus. Si les pièces défectueuses ne peuvent être réparées ni remplacées dans nos ateliers pour des raisons qui ne nous sont pas imputables, les frais supplémentaires en résultant sont à la charge de l'acheteur. En cas de travaux de réparation effectués à destination, l'acheteur mettra gratuitement à disposition le personnel approprié et les dispositifs nécessaires. Les pièces remplacées deviennent la propriété de DYNOVO. Nous excluons expressément toutes les revendications de l'acheteur dépassant le cadre des obligations de garantie ci-dessus, p. ex. dommages et intérêts pour pertes d'exploitation, pertes de profit, accidents ou dommages consécutifs à des accidents, ainsi que tous les autres dommages directs ou indirects. Toute résiliation ou réduction est expressément exclue.

8 Transport, assurance et emballage

Sauf disposition contraire, la marchandise voyage aux frais et aux risques de l'acheteur.

Nous contractons une assurance contre les risques de transport si l'acheteur en fait la demande expresse et en temps utile; il en assume les frais. Les éventuelles réclamations liées au transport doivent être immédiatement adressées par l'acheteur au dernier transporteur, dès réception de la marchandise ou des documents de transport.

Nos emballages sont réalisés avec le plus grand soin. Lorsque l'emballage n'est pas compris expressément dans le prix, il est facturé au prix coûtant et n'est pas repris, sauf disposition contraire expresse.

9 Montage et mise en service

Les conditions générales de montage de Swissmem s'appliquent aux montages réalisés par notre personnel. La mise en service des biens ou des installations livrés par nos soins est réalisée selon un accord spécifique.

10 Acceptation de la livraison

L'acheteur est tenu de vérifier la livraison dans un délai raisonnable et de nous signaler immédiatement par écrit les éventuels défauts dont nous sommes responsables conformément à nos obligations contractuelles. Dans le cas contraire, la livraison est considérée comme acceptée.

11 Applicabilité

Les prétentions et droits de l'acheteur sont régis de manière définitive par les présentes CGV. Tous les droits et prétentions sortant de ce cadre sont exclus. La version allemande fait foi.

12 Lieu d'exécution, for et droit applicable

Le lieu d'exécution est CH-5405 Baden. Le for est CH-5405 Baden. Seul le droit matériel suisse s'applique, à l'exclusion du droit commercial des Nations Unies (CISG).